

Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE: 691/2018
Date: 20 juin 2018
Direction: Chancellerie d'Etat
N° d'affaire: 2018.STA.1014
Classification: Non classifié

Affaires de la session supplémentaire de janvier 2018 (prolongement de la session de novembre 2017) susceptibles de référendum. Référendum facultatif, échéance du délai.

Le Conseil-exécutif constate qu'il n'a pas été fait usage, avant l'échéance des délais publiés dans les feuilles cantonales, du droit de demander le référendum au sujet de l'arrêté pris par le Grand Conseil en janvier 2018, lors de la session supplémentaire (prolongement de la session de novembre 2017) :

- Loi sur l'exécution judiciaire (LEJ)



Au nom du Conseil-exécutif
Le chancelier :
Auer



Destinataire